

JANVIER

FÉVRIER

MARS

2010



L'écoute GRETZOISE

Trimestriel d'informations de la ville de Gretz-Armainvilliers - N°85

Bonne et heureuse année 2010



Lésigny



Ozoir-la-Ferrière



Férolles-Attilly



PLUS FORT ENSEMBLE

Création de la communauté de communes
Les Portes Briardes

Allianz ASSURANCES

Robert Lebaigue, Agent général



**Auto - Habitation - Santé - Vie
Retraite - Crédits - Placements**

**Entreprises - Artisans
Commerçants - Particuliers**

**Votre nouvelle agence
proche de chez vous**

49, bd Victor Hugo - 77220 Gretz-Armainvilliers

40, rue Pasteur - 77680 Roissy-en-Brie

11, pl. de l'Hôtel de ville - 77400 Lagny-sur-Marne

Tél. : 01 64 42 69 22

Email : h977961@agents.allianz.fr

N°Orias : 07 021 027 • www.orias.fr • ACAM : 61, rue Taitbout - 75436 PARIS Cedex

Optic 2000



Michel JULLION
Opticiens Diplômés
28, rue de Paris
77220 Gretz-Armainvilliers
Tel : 01 64 25 35 68
Fax : 01 64 07 08 71

 Optic 2000

www.optic2000.com

2^{ème}
PAIRE⁺
POUR TOUS
même en progressifs solaires



* voir conditions en page 4

SOMMAIRE

Pages 4 à 7

ACTUALITÉS

Pages 8 à 12

RÉTROSPECTIVE

Pages 13 à 15

DOSSIER

Page 16

CADRE DE VIE

Pages 17 et 18

ZOOM

Pages 19 et 20

EN BREF

Page 21

INFOS PRATIQUES

Trimestriel d'informations de la ville
de Gretz-Armainvilliers

Directeur de la publication : Jean-Paul Garcia

Rédacteur en chef : Isabelle Lenoir

Tirage : 3 800 exemplaires

Dépôt légal : à parution

Impression : Caractère

Conception et Régie publicitaire :

CMP - Cédric LOZANO

77435 Marne-la-Vallée cedex 2

Téléphone : 01 64 62 26 00

Nous adressons tous nos remerciements à ceux qui, par leur annonce publicitaire (commerçants, sociétés, industriels) ont souscrit à la parution de cette édition.
Imprimé sur papier PEFC écologique.



ÉDITO

Mes chers concitoyens,

En ce début d'année, l'actualité de notre commune dépasse largement les limites de notre territoire.

En effet, après plusieurs mois de travail, deux dossiers intercommunaux ont pu aboutir et vont favoriser l'engagement d'actions importantes que notre commune n'avait pas les moyens de gérer seule.

Créé dans le courant de l'automne, le Syndicat de transport intercommunal Gretz - Ozoir (STIGO), va permettre d'adapter et de renforcer l'offre de transport collectif de voyageurs dans des conditions financières supportables pour le budget communal. Le projet prévoit, notamment, la création prochaine d'une nouvelle liaison Ozoir-la-Ferrière (centre et gare) / Gretz (quartier de Bois-Vignolles, HLM et gare) / Tournan-en-Brie (gare et clinique) ainsi qu'une importante augmentation des plages horaires de service.

Née officiellement le 1^{er} janvier dernier, la communauté de communes *Les Portes Briardes, entre villes et forêts*, a permis de fédérer les forces des communes de Gretz-Armainvilliers, Ozoir-la-Ferrière, Lésigny et Férolles-Attilly et de leurs 37 000 habitants.

Œuvre de longue haleine, cette structure est aujourd'hui en marche. Si, dans les premières semaines, les délégués communautaires devront consacrer leur énergie à construire les fondations de ce nouvel espace de projets et de solidarité, rapidement, la communauté engagera ses premières réalisations comme, par exemple, la construction des aires d'accueil des gens du voyage, imposée par la loi.

Néanmoins, cette nouvelle entité exerce d'ores et déjà certaines des compétences qui lui ont été dévolues, soit par la loi, soit par la volonté des communes concernées. Il en est par exemple ainsi de l'instruction des autorisations d'urbanisme, désormais mutualisée, ou de l'action économique et l'emploi. Concrètement, si notre commune conserve le bénéfice de son Relais emploi, service de proximité dont l'intérêt n'est plus à démontrer, les demandeurs d'emploi et les acteurs économiques gretzois disposent aujourd'hui de l'appui d'une structure intercommunale pouvant offrir de nouveaux services.

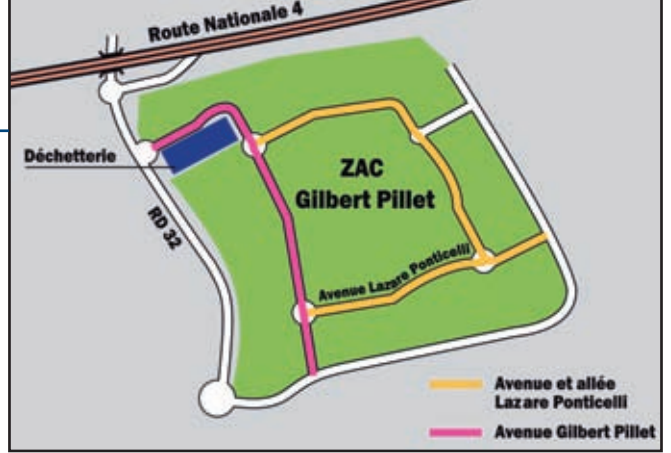
Vous pouvez aisément l'imaginer, associés aux grandes réformes portées par l'État, telles que celles de la taxe professionnelle ou des collectivités locales, ces dossiers auront des répercussions sur différents aspects de la gestion municipale et nous y reviendrons régulièrement pour vous informer de leurs développements.

Pour le moment, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2010.

Qu'elle vous apporte, santé, bonheur et prospérité pour vous mais également pour tous ceux qui vous sont chers.

Bien amicalement,

Jean-Paul GARCIA
Maire de Gretz-Armainvilliers
Conseiller général



LES PRINCIPALES DÉCISIONS

La dénomination des voies communales relève de la compétence du Conseil municipal et la toponymie urbaine illustre les valeurs et l'histoire propre à chaque commune. Le 17 novembre dernier, sur décision unanime des élus gretzois, les noms de Gilbert Pillet et de Lazare Ponticelli ont rejoint ce qui constitue en fin de compte notre panthéon local...

Avenue Gilbert Pillet

Le 27 septembre 2009, le projet de création d'un nouvel espace dédié à l'activité économique devenait réalité avec la pose de la première pierre de la zone Gilbert Pillet, du nom de celui qui porta ce dossier important pour notre commune.

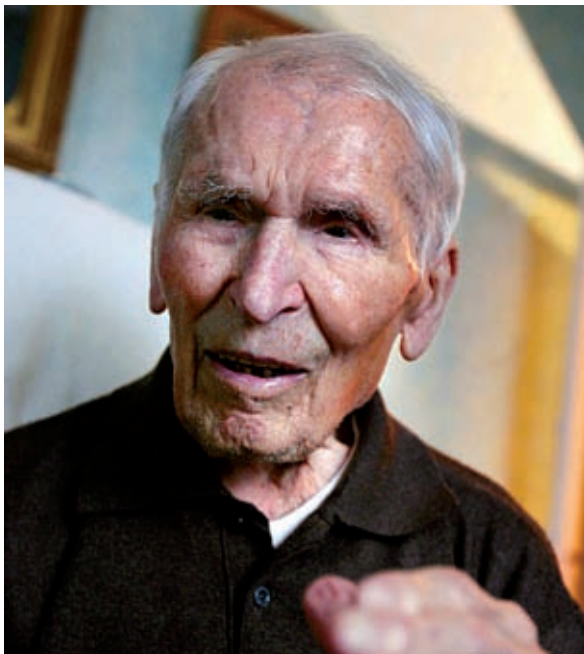
Dans la continuité de cet hommage, le Conseil municipal a décidé de baptiser également la principale voie de ce site : avenue Gilbert Pillet. Personnage emblématique de Gretz-Armainvilliers, rappelons pour les plus jeunes, mais également à l'intention des nouveaux habitants, que Gilbert Pillet, décédé en 2003, consacra plus de 40 ans de sa vie à la commune, d'abord en tant que conseiller municipal, puis en tant qu'adjoint au Maire et enfin comme Maire durant cinq mandats consécutifs de 1971 à 2001. Parallèlement, ce Gretzois de souche fut Conseiller général du canton de Tournan-en-

Brie pendant 22 ans et occupa les importantes fonctions de vice-président chargé des finances au Conseil général de Seine-et-Marne.



Séance du 14 octobre 2009, le Conseil municipal a :

◆ **Confirmé** la demande de retrait de la commune du syndicat mixte d'études et de programmation d'Armainvilliers (SMEPA) ◆ **Approuvé** et autorisé la signature de la convention pour la gestion des services de transport public de voyageurs avec participation du Département (réseau de transport de Gretz-Armainvilliers / Ozoir-la-Ferrière) ◆ **Approuvé** le périmètre de la communauté de communes fixé par arrêté préfectoral n°116 DRCL-BCCCL-2009, comprenant les communes de Férolles-Attilly, Lésigny, Gretz-Armainvilliers et Ozoir-la-Ferrière, adopté les statuts et autorisé le Maire à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin qu'il crée, par arrêté, la communauté de communes dénommée « Les Portes Briardes » ◆ **Approuvé et autorisé** la signature de la convention d'occupation du domaine public entre la commune et la société Kerbirio ◆ **Institué** sur l'ensemble du territoire communal une participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L332-11-1 et L332-11-2 du Code de l'urbanisme.



Avenue et Allée Lazare Ponticelli

Si le nom de Lazare Ponticelli, dernier survivant français de la « der des der », est désormais nationalement célébré et honoré, nul doute que ses attaches avec notre commune demeurent méconnues pour bien des Gretzois !

En effet, ce n'est pas dans ce passé de vétéran, aspect le plus médiatique de Lazare Ponticelli, qu'il convient de les chercher, mais, plutôt dans l'histoire de l'entreprise familiale, la so-

ciété Ponticelli frères dont l'une des implantations historiques (actuellement l'entreprise PVI) se trouve située à seulement quelques centaines de mètres de la nouvelle zone d'activités dont il convenait de baptiser les voies de circulation.

En choisissant d'honorer la mémoire de cet « homme de paix, modeste et héroïque [...] italien de naissance et français de préférence » comme le décrivit Max Gallo lors de son éloge funèbre, la commune a donc tout autant souhaité rendre hommage à cet entrepreneur dynamique, fondateur d'une entreprise devenue une petite multinationale, qu'à l'ensemble des combattants de la Grande guerre dont le dévouement fut sans égal.

MARIE A REJOINT PIERRE...

Au-delà de l'histoire locale, le Conseil municipal s'est ensuite prononcé sur la modification du nom de la rue Pierre Curie. En effet, sur proposition de quelques Gretzois, bien volontiers relayée par la municipalité, le Conseil municipal a décidé de rendre également hommage à Marie Curie, femme d'exception détentrice de deux prix Nobel, dont le mérite ne semble pas dissociable de celui de son époux. Réparant un très probable oubli, les élus gretzois ont donc décidé de rebaptiser cette voie : rue Pierre et Marie Curie.



Séance du 17 novembre 2009, le Conseil municipal a :

◆ **Adopté** le budget supplémentaire 2009 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 222 582,72 euros, en section de fonctionnement et à 4 923 663,14 euros en section d'investissement ◆ **Adopté** le budget supplémentaire 2009 du service d'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 10 000 euros en section d'exploitation et à 1 076 946,12 euros en section d'investissement ◆ **Élu** les délégués de la commune au Syndicat de Transports Intercommunal de Gretz-Armainvilliers et d'Ozoir-la-Ferrière (STIGO) (Membres titulaires : Monsieur Claude Mongin, Monsieur Denis Frénot et Monsieur Jean-Paul Garcia - Membres suppléants : Monsieur Gérard Vacher, Madame Isabelle Bazaugour et Monsieur Juan Villaldea Avila) ◆ **Approuvé** la modification du Plan local d'Urbanisme (voir pages 13 et 15) ◆ **Approuvé** l'avenant au contrat de concession pour la distribution de gaz ◆ **Émis** un avis favorable sur l'enquête publique concernant la demande de la société Gestamp Noury relative à l'autorisation d'exploitation d'un atelier de travail mécanique des métaux et de traitement de surfaces par voie électrolytique ou chimique à Tournan-en-Brie ◆ **Autorisé** Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public pour le stationnement d'un véhicule de vente ambulante dans la zone industrielle Ampère ◆ **Autorisé** Monsieur le Maire à ester en justice pour récupérer la jouissance d'un logement d'urgence ◆ **Fixé** les tarifs des services périscolaires, valables à compter du 1^{er} janvier 2010 (voir page 21) ◆ **Créé**, à compter du 1^{er} décembre 2009, un poste d'ingénieur principal et voté les modalités d'application du régime indemnitaire lié au grade.



CITROËN GRETZ

Garage Malherbe

01 64 07 14 31

Véhicules neufs et occasions

Réparation mécanique

carrosserie toutes marques

Agréé Assurances

Venez découvrir le nouveau Citroën C3 Picasso !

Citroën Gretz - Garage Malherbe - 25 av. d'Armainvilliers - 77220 Gretz - Tél. : 01 64 07 14 31 - Fax : 01 64 25 38 08 - Contact@citroen-gretz.com

Cosy Immobilier

Sophie GUERIN, conseiller en immobilier



35/37 rue de Paris - 77220 Gretz-Armainvilliers

Tél. : 01 64 07 96 90 - Fax : 01 64 07 29 40

Port. : 06 84 92 54 67

Mail : guerinsophie@cosy-immobilier.com

Site : cosy-immobilier.com



*L'immobilier
au féminin !*



Restaurant
Le Marguerit



1, boulevard Aristide Briand - 77220 Gretz-Armainvilliers

Tél. 01 64 07 03 09

Ouvert du lundi au vendredi et le dimanche midi.

Fermé le samedi.



L'HOMMAGE DE LA COMMUNE

La ville de Tournan-en-Brie a eu le malheur d'apprendre le décès de son ancien Maire, Monsieur François Marchal, qui nous a quittés, le lundi 9 novembre 2009.

La ville de Gretz-Armainvilliers, ses citoyens, un nombre incalculable d'élus qu'il a côtoyés et votre serviteur se trouvent attristés par cette disparition brutale que rien ne laissait présager.

Pour Tournan, il s'est entièrement dévoué à sa ville pendant plus de 20 années de mandat électif.

Il connaissait bien sa commune, ses concitoyens, les acteurs économiques et la vie publique. Il aimait sa ville, il en connaissait tous les recoins et il était passionné par son histoire, soutenu en cela par sa femme Chantal qui laissait son mari assouvir sa passion.

Il aimait la vie et tout ce qui allait avec. Il fut pour Tournan un homme de recours ayant exercé pendant 18 mois la charge de Premier Magistrat de la Ville après la démission de son prédécesseur.

Il connaissait aussi bien la ville de Gretz-Armainvilliers, lui et ses frères furent des acteurs de la vie sociale entre nos deux communes. Les rivalités Gretz/Tournan, ils en ont partagé l'existence. Pour lui, comme pour moi, il pensait que tout ceci était inscrit depuis plus de huit siècles, date de la partition

entre nos deux villes à cause de la Charte de Tournan.

Nous nous connaissons depuis une bonne quinzaine d'années. Nous dialoguons souvent ensemble sur divers thèmes intéressant nos communes ou notre canton. Mais ce n'est qu'à partir de son élection de Maire, fin 2006, et dans les jours qui suivirent, qu'entre Gretz et Tournan une nouvelle ère devait commencer.

Nous avons abordé entre nous, notre histoire familiale et locale, ses aïeux arrivant à Tournan dans les années 1870, face à la gare de TOURNAN, les miens, (la famille Robin) arrivant au même moment comme gardes du Domaine d'Armainvilliers en face de la gare de Gretz. L'évocation de son père, athlète de haut niveau, Champion de France et médaillé olympique, qui parcourait régulièrement la distance de son domicile, en courant, pour prendre le train à la gare de Gretz, l'histoire du sport entre nos deux communes et celle de nos jeunes et de nos anciens.

La connaissance mutuelle de nos deux communes, nous a amenés un jour du mois de décembre 2006 à nous dire « on arrête les chamailleries historiques et on travaille pour l'avenir ».

Nous abordions tout ce qui opposait ou ce qui n'allait pas entre nos deux villes. Sur certains sujets, il y avait des malentendus qui furent vite dissipés. Sur d'autres, il n'était pas possible de les régler du jour au lendemain, c'était évident, et chacun respectait le territoire de l'autre et ceci sans a priori.

Il y avait un climat de sérénité et de confiance entre nous et des engage-

ments entre nos deux communes furent pris, la parole suffisait et les actes suivaient.

Le monde n'est pas parfait et personne ne peut prétendre l'être d'ailleurs mais je tiens à souligner la nature de l'engagement de Monsieur François Marchal pour sa ville comme pour la nôtre. Entre nous deux et nos deux communes l'essentiel était le mot AMITIÉ et tout ce qui va avec.

Je ne regrette pas de lui avoir apporté mon soutien en 2008 et encore moins aujourd'hui. Il a toujours essayé, comme moi, de lier Gretz à Tournan. Nombreux étaient ses amis au Conseil Municipal et ailleurs qui pensaient comme lui. Pour Gretz, ce fut une surprise de travailler avec lui, je dirais même une aubaine et un grand plaisir.

Ayant démissionné en septembre du Conseil Municipal, il était content de prendre enfin un peu plus de temps pour le consacrer à sa femme, à des voyages, à sa famille et surtout à ses petits-enfants. Le temps lui a manqué... Ce temps qui permet de construire des histoires qu'on raconte par la suite, entre autres à ses petits-enfants, et surtout celles qu'on n'oublie pas.

Au revoir et merci François.

Jean-Paul GARCIA
Maire de Gretz-Armainvilliers
Conseiller général du canton
de Tournan-en-Brie

RÉTROSPECTIVE

Dimanche 11 octobre

JOYEUSES AGAPES POUR NOS ANCIENS

Le 11 octobre, le Centre communal d'action sociale (CCAS) avait donné rendez-vous aux aînés de la commune pour le traditionnel repas annuel.

Accueillis par le Maire, Jean-Paul Garcia et l'équipe municipale, ils étaient cette année 250 invités à partager ce déjeuner servi par des bénévoles dont certains élus accompagnés de leurs conjoints, des membres du CCAS et des agents communaux transformés pour l'occasion en hôtes dévoués et attentifs. Si le repas a séduit tous les palais, la démonstration de tango des « élèves » du club de danse de la Maison de la Culture et des Loisirs, la prestation entraînante des musiciens de Gretz'harmony ainsi que les airs d'hier et d'aujourd'hui interprétés par l'orchestre « Double face », ont ravi les convives.

Enfin, pour clore dignement cette journée festive, nos anciens ont été nombreux à rejoindre la piste de danse et à y tournoyer une bonne partie de l'après-midi !

Une belle journée placée sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité.



Diffusion sur grand écran

UN ANNIVERSAIRE FÊTÉ EN MUSIQUE



Vendredi 19 mars,
retrouvez vos artistes
et chantez avec eux !

Comme autant de rendez-vous donnés aux amateurs de musique, de théâtre ou d'humour, les diffusions sur écran géant organisées chaque mois à la Maison de la Culture et des Loisirs comptent désormais un public fidèle. Pour célébrer dignement le 3^e anniversaire de ce partenariat, la commune et l'entreprise chargée de ces diffusions ont organisé, le 16 octobre dernier, une soirée festive consacrée à la retransmission du spectacle musical dédié à la reprise des chansons de notre enfance par 23 artistes de talent « Les grands gamins chantent pour Sol en Si ».

Au-delà de cette soirée un peu exceptionnelle, rappelons que ces diffusions gratuites ont lieu une fois par mois, suivant un programme communiqué dans le supplément « événements » de cette publication.

Maisons et balcons fleuris

LES LAURÉATS REÇUS EN MAIRIE

La remise des prix du concours communal des maisons et balcons fleuris est traditionnellement l'occasion de mettre à l'honneur les jardiniers gretzois et de les remercier de leur participation à l'effort d'embellissement de la commune. Cette année, c'est le samedi 17 octobre dernier qu'est tombé le verdict... Les 15 lauréats de cette édition 2009, servie par une météo estivale propice, ont reçu leurs prix des mains d'Olivier Dupré,

responsable de l'agence du Crédit Agricole partenaire de cette opération, et du Maire, Jean-Paul Garcia qui a également profité de cette sympathique manifestation pour féliciter le personnel communal de la qualité du fleurissement estival des espaces publics.



LE PALMARÈS

Catégorie maisons fleuries : M. et M^{me} Da Fonseca – M. Hubert – M. et M^{me} Mathiot – M. Fassier – M^{me} Meunier – M. et M^{me} Queraud – M. et M^{me} Travers M. et M^{me} Hoang-Van – M. et M^{me} Pillu – M. et M^{me} Gaboriau.

Catégorie balcons fleuris : M. et M^{me} Fusil – M. et M^{me} Chailly – M^{me} Cau et M. Defives – M. et M^{me} Agasse – M^{me} Zaini.



RÉTROSPECTIVE

Noces d'or

AMOUR... TOUJOURS !

Bien que tous deux originaires du même village italien de Bienno, c'est à Paris et par hasard que Monica et Giacinto se rencontrent en 1957... Unis le 26 septembre 1959 au Consulat général d'Italie, nos jeunes mariés s'installent ensuite à Chennevières où ils élèveront les deux enfants nés de leur union : Philippe et Catherine. Après des carrières bien menées dans le bâtiment et dans la couture, le couple vit aujourd'hui une retraite active consacrée à leurs six petits-enfants ainsi qu'à leurs loisirs favoris : les voyages, le jardinage et la cuisine. Le 24 octobre dernier, nos jeunes mariés ont célébré leurs noces d'or en mairie, à Gretz où ils ont choisi de s'installer dans le début des années 2000. Déjà particulièrement attachés à la commune, ils avouent en apprécier pleinement l'environnement forestier qui leur rappelle un peu leur province natale ainsi que la convivialité des habitants parmi lesquels Monica et Giacinto comptent désormais de nombreux amis. Réunis pour l'occasion, leurs enfants, leurs petits-enfants ainsi que les élus gretzois se sont associés pour leur souhaiter de poursuivre longtemps cette vie commune pleine de tendresse et d'attentions réciproques.



Médailles du travail

40 RÉCIPIENDAIRES HONORÉS



Récompenser le travail en remettant la médaille d'honneur du travail est une tradition fort ancienne qui remonte à 1886. Ainsi, le samedi 21 novembre, entouré de ses adjoints et de plusieurs conseillers municipaux, le Maire, Jean-Paul Garcia, a reçu les récipiendaires des promotions du 1^{er} janvier et du 14 juillet 2009. Au total, cette année, ce sont 40 Gretzoises et Gretzois qui ont ainsi été honorés pour 20, 30, 35 et même, distinction suprême, pour 40 ans de travail.

Médaille d'argent (20 ans) : Armelle BARBAZANGE - Francine BLANGUERIN - Alain BLONDEL - Danielle BOISSEAU - Valérie CONGY - Maria Da CUNHA GOMES - Jean-Noël GIFFRAIN - Serge GRANDPIERRE - Michelle HALLEY - Nicole LEROUX - Marie-Agnès MOREL - Patricia MULLER - Isabelle PUMA - Frédérique REMY

Médaille de vermeil (30 ans) : Armelle BARBAZANGE - Michel BAREIGTS - Alain BLONDEL - Danielle BOISSEAU - Jocelyne CHOVELON - Philippe DERUYCK - Serge GRANDPIERRE - Michelle HALLEY - Francis LANDRY - Nicole LEROUX - Sylvie MERCHEZ - Josiane ROLAND - Nicole SALTEL - Jean-Marc TRAVERS - Chantal VEILLET

Médaille d'or (35 ans) : Christiane AUDAP - Evelyne BARON - Alain BLONDEL - Christiane BOULNOIS - Bernard CAMBELIN - Maria De OLIVEIRA - Serge GRANDPIERRE - Serge LECOMTE - Danielle MATAGNE - Christian PERRIER - Michel PIGNON - Christiane REGUEME - Josiane ROLAND - Nicole SALTEL

Médaille grand or (40 ans) : Christiane ESNAULT - Irène GASTELLIER - Serge LECOMTE - Monique PAILLARD - Sylvie SAPENA - Emile SOULIER

Médaille d'honneur régionale, départementale et communale : Médaille de vermeil (30 ans) : Joëlle VION - Médaille d'or (35 ans) : Brigitte DAULLE

RÉTROSPECTIVE



Armistice

UNE CÉRÉMONIE TRÈS SUIVIE

Mercredi 11 novembre, pour la célébration du 91^e anniversaire de l'armistice de 1918, rendez-vous avait été donné en mairie. Emmené par les élus gretzois et les représentants des anciens combattants, le cortège composé d'une centaine de participants s'est ensuite dirigé vers le monument aux morts de la commune où furent rendus les hommages de rigueur. Débutée avec la lecture par le Maire du message adressé par Hubert Falco, secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants, la cérémonie s'est poursuivie avec l'intervention des enfants de l'école Victor Hugo qui ont donné lecture de lettres de poilus étudiées pour l'occasion et les traditionnels dépôts des gerbes.



Nouveaux habitants

BIENVENUE CHEZ VOUS !

Samedi 12 décembre, pour la première fois, la municipalité accueillait en mairie les Gretzois de fraîche date. Après la présentation de la commune et de l'équipe municipale, cette réception conviviale a permis d'engager un dialogue constructif avec ces tout nouveaux habitants grâce à un temps consacré aux questions-réponses au cours duquel de nombreux thèmes aussi différents que l'environnement, la sécurité ou l'attractivité du commerce de proximité ont pu être abordés. La matinée s'est ensuite terminée par un verre de l'amitié. Une « première » très appréciée de la trentaine de Gretzois qui avait répondu à cet appel et qui sera dorénavant organisée régulièrement.

Au collège

BRAVO ET BONNE ROUTE

Aujourd'hui majoritairement lycéens, les jeunes lauréats du Diplôme National du Brevet, session juin 2009, se sont retrouvés une dernière fois dans leur ancien établissement scolaire, le collège Hutinel. En effet, suivant une tradition désormais bien établie, professeurs et responsables du collège organisaient, le 15 décembre dernier, une cérémonie officielle de remise des diplômes au cours de laquelle les jeunes ont reçu, outre le précieux document, les félicitations et les encouragements de Martine Meunier, principale du collège ainsi que ceux de la commune représentée pour l'occasion par le Maire, Jean-Paul Garcia, Claude Mongin, adjoint chargé des affaires scolaires et Isabelle Bazaugour, conseillère municipale déléguée au conseil d'administration de l'établissement. Enfin, pour fêter dignement cet événement qui marque une étape importante dans la scolarité, la municipalité a remis aux 65 jeunes qui avaient répondu à l'invitation, un chèque-cadeau d'une valeur de 25 euros, à valoir dans une grande enseigne dédiée aux loisirs et à la culture. Une attention très appréciée des jeunes et de leurs familles.





RÉTROSPECTIVE

Gérard Feldzer

ESCALE À GRETZ POUR L'HUMANITAIRE DE L'AIR

Après la visite et la conférence du cosmonaute Jean-Pierre Haigneré, la célébration de l'année mondiale de l'astronomie s'est achevée, le 14 novembre dernier, avec l'accueil de Gérard Feldzer, le très médiatique et sympathique expert en aéronautique et actuel directeur du musée de l'air et de l'espace du Bourget.

Débutée par la plantation d'un érable de l'Oregon, choisi pour la circonstance en raison de ses qualités historiquement appréciées par les pionniers de l'aéronautique, la matinée s'est poursuivie avec une séance de dédicace d'un ouvrage dédié à l'histoire de l'aviation préfacé par ses soins et l'évocation des engagements humanitaires de cette personnalité passionnée (voir ci-dessous).

Enfin, en bon vivant, Gérard Feldzer accompagné de Jean-Paul Garcia et de Guy Geoffroy a satisfait à la tradition en inaugurant la 17^e édition du salon du vin et de la gastronomie sous l'œil amusé de Gérard Vacher, organisateur de la manifestation, des membres de la confrérie des Goustiers et des gourmets venus nombreux profiter des saveurs de nos terroirs. Un moment très convivial et un auditoire totalement séduit par l'humour, la décontraction et la bonne humeur de cet invité un rien provocateur.



Gérard Feldzer, un aviateur au grand cœur



Aviation sans frontières : solidarité dans les airs

Organisation non gouvernementale dont le but est de mettre les compétences aéronautiques de ses membres au service de l'aide humanitaire, Aviation sans frontières vole au secours des plus démunis à travers le monde (interventions d'urgence en zones de catastrophes naturelles ou de conflits, accompagnement d'enfants malades vers les centres de soins européens...). En 2010, l'ONG fêtera ses 30 ans d'existence.

Pour en savoir plus : www.asf-fr.org

Condom fly

Président-fondateur de cette toute jeune association, Gérard Feldzer ne cache rien de ses intentions : provoquer pour faire réagir et lutter contre l'indifférence dans le but de favoriser un accès universel à la prévention et aux traitements face au ravage du SIDA et des grandes pandémies. Pour parvenir à ses fins, l'association travaille à la fabrication d'une montgolfière de près de 40 mètres de haut... en forme de préservatif. Porteur d'un message d'espoir visible à 40 km à la ronde, cet objet volant pas tout à fait identifié débutera courant 2010 un vol autour du monde en quelque 500 escales !

Pour suivre ce périple ou s'associer à l'action de l'association : <http://fr.condomfly.org>

RÉTROSPECTIVE



Samedi 19 décembre, les enfants de l'école Lederc animent le marché de Noël.

Il existe... **LES GRETZOIS L'ONT RENCONTRÉ !**

Rencontré déjeunant au restaurant scolaire, croisé à la crèche, aperçu à plusieurs reprises dans les écoles où il est, paraît-il, arrivé fort chargé, signalé sur le manège installé aux abords de la mairie dans le cadre de l'animation *Gretz fête Noël...* notre jovial Père-Noël gretzois a sillonné sans relâche et dans une extrême bonne humeur les rues de la commune, apportant ici et là cadeaux, friandises et magie de Noël...



Samedi 12 décembre, avant une longue tournée, les encouragements et les remerciements du maire, Jean-Paul Garcia, à un Père Noël toujours fidèle au poste !



Samedi 19 décembre, malgré une température tout à fait hivernale : franc succès pour les animations proposées dans le cadre de *Gretz fête Noël*.



Dimanche 13 décembre, arbre de Noël de l'association Le Hérisson.



Vendredi 18 décembre, 640 colis de Noël distribués aux anciens de la commune par les élus et les membres du CCAS.

UN JEU-CONCOURS TRÈS PRISÉ

Organisé en collaboration avec les commerçants gretzois, le jeu concours *Cherchez l'objet insolite* a enregistré une forte participation tant des commerçants que de leurs clients... La proclamation des résultats de ce jeu, agréablement doté, s'est déroulée le samedi 19 décembre à 16 heures dans le cadre de l'animation *Gretz fête Noël*. À l'heure des résultats, on comptabilisait 9 participants ayant trouvé toutes les bonnes réponses et qu'il a fallu départager par tirage au sort.

Urbanisme

LE PLAN LOCAL D'URBANISME ÉVOLUE

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), document fondamental de planification vient d'être modifié afin de permettre à la commune de faire respecter plus strictement l'esprit qui a présidé à son élaboration. Explications.

Au terme d'une procédure très encadrée par les textes qui a permis à chaque Gretzois de s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique ouverte du 14 avril au 22 mai dernier, le Conseil municipal a approuvé la modification du Plan Local d'Urbanisme, le 17 novembre 2009.

En effet, si depuis la date de son application en 2006, les nombreux points positifs de ce document ont permis de préserver le caractère essentiellement résidentiel de la commune, force est de constater également quelques dérives liées à l'interprétation parfois divergente de certains articles du règlement et à la pression foncière qui bien évidemment n'épargne pas la commune.

Dans ce contexte, l'équipe municipale a souhaité d'une part, préciser certaines règles sujettes à controverse, et d'autre part, renforcer certaines contraintes, notamment environnementales.

Les principales modifications

■ Environnement

Des contraintes en matière de gestion de l'eau précisées : pour les zones Ua et Uc, des précisions concernant le traitement des eaux pluviales (quantité des rejets et nature principalement) ont été apportées pour prendre en compte la mise en œuvre progressive de la loi sur l'eau.

Des obligations de création d'espaces verts renforcées : en zone Ua, l'obligation de création d'espaces verts a été portée à 20 % de la surface totale de la parcelle contre 10 % auparavant.

Une volonté réaffirmée de préservation des espaces naturels avec la pérennisation de l'ensemble des contraintes en zone N.



■ Stationnement

Des places plus confortables : dans les zones UA, UB et UD, la largeur des places de stationnement est portée à 2,70 mètres contre 2,50 mètres antérieurement.



L'obligation de stationnement enterré confirmée : en zone UA, l'obligation de créer, en sous-sol, des emplacements dédiés est confirmée pour toute opération comportant plus de 10 logements. Cette disposition concerne la moitié des places à réaliser. Malgré les réserves formulées par le commissaire enquêteur, ce principe a été maintenu par le Conseil municipal afin de limiter l'emprise des aires de stationnement sur cette zone en cours de densification.

■ Occupation du sol et organisation du bâti

Un COS en diminution : en zone UB, le coefficient d'occupation du sol a été ramené à 40 %, contre 50 % avant cette modification du PLU.

À propos des accès : le principe d'un accès unique par unité foncière est institué en zone Ua. En secteur Ub, il est défini une largeur minimale des voies, passages libres ou allées permettant l'accès aux différentes constructions implantées sur une même propriété.

L'implantation des bâtiments : en zone Ua (à l'exception de la rue de Paris), une distance de retrait obligatoire par rapport au domaine public est instituée et fixée à 4 mètres minimum. Parallèlement, il est institué sur l'ensemble de ces deux



zones une distance minimale entre deux bâtiments non contigus implantés sur une même parcelle.

■ Architecture

Dans ce domaine, différentes modifications mineures, que nous ne détaillerons pas ici, ont été appor-



En médaillon, l'esquisse du projet de reconstruction de la cité des Troènes

Lexique

Zone Ua centre ville – rue de Paris (jusqu'au château du Val des Dames) - boulevards Victor-Hugo (du passage à niveau au supermarché Leader Price) et Aristide Briand.

Zone Ud ensemble immobilier horizontal important dont Uda correspondant au site de la cité des Troènes

Zone Ub quartiers pavillonnaires et petites résidences.

Zone N zones naturelles

EN BREF ET EN PRATIQUE...

tées concernant principalement la zone Ua (type de clôture autorisé, implantation des balcons...).

Par contre, il semble important de signaler la volonté de faire évoluer certaines dispositions afin de prendre en compte, d'une part, l'utilisation de matériaux nouveaux et, d'autre part, certains aspects de la notion de développement durable. Ces évolutions qui concernent l'ensemble des zones Ua, Ub et Ud portent, par exemple, sur l'installation de panneaux photovoltaïques ou l'utilisation des vêtements nécessaires à une isolation des logements par l'extérieur.

En zone Ua et Ub, les remarques formulées par le commissaire enquêteur sur la possibilité de réaliser des toitures-terrasses sur les constructions contemporaines ont dû être prises en compte. Néanmoins, cette possibilité est soumise à différentes conditions très strictes dont l'intégration du projet dans l'environnement existant.

Enfin, pour permettre la conduite de l'opération de démolition/reconstruction de la cité des Troènes (zone Uda), la hauteur des constructions (mesurée de l'égout du toit) a été rétablie à sa cote précédente, soit sept mètres.



RAPPEL

Les travaux relatifs à l'édification de clôture doivent obligatoirement faire l'objet d'une déclaration préalable.

LE PLU ET VOUS ...

LE PLU, une fois approuvé, est un document opposable dont les dispositions s'imposent à tous. Pour connaître l'utilisation que l'on peut faire d'un terrain ou les évolutions que l'on peut apporter à une propriété déjà bâtie, il convient de consulter deux documents :

- le plan qui indique la zone dans laquelle se situe le bien ;
- le règlement qui précise ce que l'on peut faire (ou ne pas faire) sur cette propriété.

Ces documents sont consultables en mairie et seront prochainement mis à disposition sur le nouveau site internet de la commune actuellement en construction. Des photocopies du règlement (facturées 0,18 euro la page) peuvent être obtenues sur demande auprès du service urbanisme.

LE CADASTRE EST EN LIGNE

L'État a mis en ligne le cadastre de la commune. Ce service, accessible à l'adresse www.cadastre.gouv.fr, permet de visualiser les parcelles et d'obtenir certaines informations relatives aux propriétés.

PENSEZ AU CAUE !

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Seine-et-Marne (CAUE 77) vous informe et vous conseille gratuitement sur vos projets de construction et de réhabilitation de votre résidence ainsi que sur vos projets d'aménagements paysagers.

CAUE 77

27 rue du Marché - 77120 Coulommiers

Téléphone : 01 64 03 30 62 – Courriel : caue77@wanadoo.fr

LE SERVICE DE L'URBANISME

Le service de l'urbanisme se tient à votre disposition pour vous expliquer ce document et répondre à toutes demandes de renseignements.

En cas de doute et afin d'éviter toute perte de temps dans l'instruction de vos dossiers (déclarations préalables ou permis de construire), nous vous invitons à le solliciter pour, d'une part, connaître la procédure adaptée aux interventions projetées et, d'autre part, vérifier sommairement la faisabilité de vos projets. Enfin, sachez que si la compétence d'attribution de ces autorisations relève des prérogatives du Maire, l'instruction des autorisations d'urbanisme a été transférée à la communauté de communes Les Portes Briardes, entre villes et forêts, depuis le 1^{er} janvier 2010.

**Service de l'urbanisme
Mairie annexe**

Téléphone : 01 64 42 83 21
Courriel : technique@mairie-gretz.fr

CADRE DE VIE



En ville

ON ÉCLAIRE PLUS « VERT » !

Afin de satisfaire aux exigences environnementales tout en préservant la « magie de Noël » à laquelle l'illumination des espaces publics participe indiscutablement, la commune a engagé un programme de remplacement des décorations de fin d'année. Depuis l'an passé, la préférence est donc accordée à du matériel à la durée de vie supérieure, moins gourmand en énergie et dont la technologie permet en outre d'obtenir une mise en lumière particulièrement agréable.



Patrimoine

TRAVAUX DANS LE CLOCHER

Début décembre, des travaux de rénovation et d'entretien ont été programmés dans le clocher de l'église Saint Jean-Baptiste. Réalisés par une entreprise très spécialisée, ils ont permis :

- le remplacement des planchers intermédiaires et des échelles, devenus très dangereux ;
- le renforcement du beffroi, probablement d'origine ;
- des interventions sur l'installation électrique (mise aux normes actuelles et réparation de l'armoire de commande).

Mettant à profit ces travaux, la commune a cherché à en apprendre plus sur l'histoire, un peu oubliée, des deux cloches gretzoises. Malheureusement, devenues difficilement lisibles, les nombreuses inscriptions gravées n'ont pas livré tous leurs secrets ... C'est donc dans l'ouvrage consacré à la commune par Antoine Jourdain (*Un petit village briard, Gretz-Armainvilliers*) que nous sommes allés chercher l'histoire des cloches gretzoises.

Extraits : [...] deux autres baptêmes se déroulèrent en 1886 : la première cloche avait un diamètre de 0,84 mètre et un poids de 350 kg ; la seconde, un diamètre de 0,75 mètre et un poids de 280 kg.

On écrit sur la première : « L'an 1886, le 19 octobre, j'ai été bénite par M. J.B.D. Papillon, Curé-Doyen de Tournan. Mon parrain a été Paul de Crousaz et ma marraine Coralie Jacmart Vve. Robcis

qui m'ont surnommée Victoire-Genève-Pauline [...] Pour la deuxième cloche, appelée Alexandrine-Pauline-Marie, le parrain a été A.Seigneur et la marraine Marie Durel, femme Leullier.

Cimetière

EXTENSION DU COLUMBARIUM

À l'instar de l'ensemble de la population française, les Gretzois sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à choisir la crémation. Dans ce contexte et afin de pouvoir satisfaire les demandes des familles confrontées à ces moments difficiles, la commune a réalisé l'extension du columbarium existant implanté dans le nouveau cimetière.

Parallèlement, des travaux d'entretien ont été conduits dans l'ancien cimetière où les services techniques ont procédé à l'élagage ou à l'abattage d'arbres devenus trop envahissants, au nettoyage de certaines sépultures anciennes négligées et à la réfection d'une partie des allées.





AIDEZ-LES À LES AIDER !

La mission locale pour l'emploi du plateau de Brie accompagne les jeunes Gretzois dans leur projet d'insertion professionnelle.

Aujourd'hui, ses conseillers recherchent des femmes et des hommes d'expérience prêts à s'investir dans un projet de parrainage.

Se lancer dans la vie active, accéder à un emploi stable pour assurer son autonomie représente pour chaque jeune un projet légitime mais parfois bien délicat à construire.

Dans un contexte économique difficile, l'action de la Mission locale pour l'emploi des jeunes s'avère donc particulièrement importante.

Bien implantée dans notre commune et soutenue financièrement par la municipalité, cette structure qui, en 2008, a assuré le suivi de 110 jeunes gretzois âgés de 16 à 25 ans, souhaite amplifier son « action parrainage » et recherche des bénévoles (retraités ou en activité),

désireux d'agir au niveau local en accompagnant un jeune dans sa recherche d'emploi ou son projet de formation.

Totalement adaptable aux disponibilités de chacun et encadré par les conseillers professionnels attachés à la structure, ce dispositif, qui permet de développer des solidarités entre les générations, constitue, une expérience humaine enrichissante et particulièrement satisfaisante lorsque le jeune pris en charge trouve des solutions. Témoignage...

Le parrainage vu par... un parrain (extrait) :

Ni « père protecteur » (contrairement à ce que l'étymologie du terme pourrait laisser entendre !), ni conseiller de la Mission Locale, ce qui permet d'établir avec le jeune un dialogue plus libre, le parrain (ou la marraine) agit de concert avec celui-ci, soit en parallèle, soit en prolongement de son action, l'objectif partagé étant de déboucher sur une insertion durable sur le marché du travail.

L'aide apportée au jeune se traduit d'abord, très concrètement par une assistance à la rédaction

du CV ou de la lettre de motivation afin de les adapter à une situation précise et de les rendre ainsi plus efficaces, une aide à la préparation des entretiens portant sur la forme ou le contenu, un travail sur la valorisation et la confiance en soi et, si nécessaire, par un « debriefing » à chaud après le rendez-vous afin de ne pas laisser s'installer un éventuel sentiment d'échec.

Au-delà, le parrain qui s'engage sur la confidentialité de ses échanges, fait part au conseiller de l'évolution du projet porté par le jeune ainsi que des éventuels « freins » ou besoins d'aide spécifique (sociale, matérielle, psychologique) qu'il a pu repérer. Ainsi que mille et une autres petites choses qui donnent à cette expérience humaine son extraordinaire richesse !

Jean-Marie Robini

**Ce dispositif vous intéresse ?
Contactez Jean Morvan,
directeur de la Mission locale
7 avenue de Malibran
77680 Roissy-en-Brie
Téléphone : 01 64 43 52 90
j.morvan@mlpb.reseau-idf.org**



Recensement

QUI SOMMES-NOUS ?

7 848 Gretzois* : après la communication en janvier 2009 de ce chiffre dit de la « population légale » très attendu notamment car il sert de référence à l'application de nombreux textes (modes de scrutin, dotation de l'État, ...), l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié de nouveaux indicateurs issus de la méthode de recensement adopté en 2004.

Très détaillées, ces données, dont nous publions une sélection, constituent une véritable « photographie » de notre commune en janvier 2006 dans plusieurs domaines : la population, l'emploi et la formation, le logement, ... Pour les amateurs de statistiques, sachez que l'ensemble de ces résultats est consultable sur le site www.insee.fr

L'automobile

84,5 % des ménages gretzois disposent d'au moins une voiture

La population

Nombre d'habitants : 7 848*

Hommes : 48,2 %
dont 42 % de moins de 30 ans

Femmes : 51,8 %
dont 40,9 % de moins de 30 ans

Évolution de la population

La famille : 3 005 ménages, soit 117 de plus qu'en 1999

Concernant la composition des ménages, on note une augmentation du nombre des foyers d'une personne qui passe de **23,5 %** en 1999 à **26,3 %** en 2006. Dans le même temps, le nombre moyen de personnes par ménage reste stable à 2,6.

Le logement

3 209 logements dont 3 013 résidences principales et 750 logements sociaux**

56,3 % de maisons individuelles (nombre moyen de pièces : 4,6)

42,7 % d'appartements (nombre moyen de pièces : 3)

Les Gretzois majoritairement propriétaires
En 2006, **57,8 %** des Gretzois étaient propriétaires de leur logement (contre seulement **55,5 %** en 1999).

* Publié en 2009 : chiffre de la population totale arrêté par l'Insee au 1^{er} janvier 2006 sur la base des données recueillies en 2004.
** Source : Préfecture de Seine-et-Marne.

Solidarité

LES RESTOS DU CŒUR

La campagne 2010 des Restos du cœur a débuté et se poursuivra jusqu'à fin mars. Le centre de Tournan-en-Brie accueille les bénéficiaires les mardis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 00.

Attention : aucune inscription ne sera reçue les jours de distribution.

Les restos du cœur
3 rue Georges Clémenceau
77220 Tournan-en-Brie
Tél : 01 64 06 43 68



DON DU SANG

Soutenue par la municipalité qui met à sa disposition les locaux nécessaires et apporte son soutien en matière

de communication, l'association pour le don de sang bénévole de la région de Lagny organise dans la commune trois collectes annuelles, dont les modalités ont évolué. En effet, afin de permettre au plus grand nombre de s'associer à cette grande cause, les jours et horaires de collecte ont été modifiés. Désormais, le centre mobile de la Maison de la Culture et des Loisirs fonctionnera les vendredis (en remplacement du mercredi) avec des horaires d'ouverture étendus (de 15 heures à 20 heures).

Au-delà de cet aspect, de nouvelles dispositions relatives au rythme des dons et à l'âge des donneurs sont également entrées récemment en vigueur. Aujourd'hui, ce geste de solidarité peut être accompli 4 fois par an pour les femmes et 6 fois par an pour les hommes, jusqu'à 70 ans révolus. Si vous souhaitez rejoindre les 169 Gretzois qui ont donné leur sang en 2009, notez les dates des collectes 2010 : **vendredi 2 avril, vendredi 2 juillet, vendredi 26 novembre.**

Pour en savoir plus
(don de plaquettes, de plasma...):
www.adsbrl.fr

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Tous les 3 mois, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) reçoivent de la Caisse d'Allocations Familiales une déclaration de ressources à renseigner obligatoirement même en l'absence de revenus.

Pour simplifier cette démarche administrative, un téléservice accessible via le www.caf.fr est désormais à disposition des usagers concernés. Pour vous connecter, munissez-vous de votre numéro d'allocation et de votre code confidentiel.

Vie associative ESSAYEZ LA PÊCHE !

Vous recherchez une activité calme et conviviale ?

L'association la Pêche Gretzoise vous propose une séance d'initiation gratuite sur le site de la mare Pinçon.

N'hésitez pas !



Renseignements au 01 64 07 06 65

LA PÉTANQUE DE GRETZ

Après une période d'interruption, le club de pétanque de Gretz a repris ses activités, avec à sa tête, de nouveaux responsables. Préparez l'été : rejoignez-les dès maintenant !

Renseignements au 06 70 19 64 45

Aux urnes

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Les élections régionales se dérouleront les 14 et 21 mars 2010. Les bureaux de vote seront ouverts :

de 8 heures à 18 heures.

Rappel : seuls les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune peuvent participer au scrutin.

Site internet

GRETZ-ARMAINVILLIERS.FR

Le nouveau site internet de la commune sera à votre disposition dans les prochaines semaines.

Vous pourrez le retrouver à l'adresse :

www.gretz-armainvilliers.fr

EN BREF

C'est nouveau...

BIENVENUE À GRETZ

Docteur Gaëlle Paul - Chirurgien-dentiste
9 rue de Paris - Téléphone : 01 64 07 02 78

Poissonnerie « L'ange des Mers » 41 rue de Paris
Isabelle Salgueiro succède à Monsieur Emond et vous accueille du mardi au samedi. Téléphone : 01 64 25 40 97

Santé

CAMPAGNE DE VACCINATION

Par décision de l'État, il a été décidé de procéder à une campagne de vaccination contre la grippe AH1N1. Dans ce cadre, 15 centres de vaccination ont été ouverts en Seine-et-Marne, à compter du 13 novembre dernier et pour une durée de 4 mois.

À réception du coupon délivré par l'assurance maladie, les Gretzois qui souhaitent bénéficier de cette vaccination doivent se présenter au centre de Brie-Comte-Robert dont dépend la commune :

Hôpital local – salle polyvalente des Tilleuls
17 rue du Petit de Beauverger
77170 Brie-Comte-Robert
(parking dédié situé avenue Beau)

EXPRESSION POLITIQUE

« Union gretzoise »

Enfin !

L'OPH 77, propriétaire de la cité des Troènes, a déposé le permis de reconstruction du site. Cette nouvelle avancée, étape ultime avant les travaux, constitue un motif important de satisfaction pour l'équipe municipale, qui, depuis maintenant près de 10 ans intervient avec insistance afin que soient prises en compte les très légitimes attentes des locataires.

Jean-Paul GARCIA

Jeunesse

BIENTÔT 16 ANS ?

Si vous êtes né(e) en 1994, vous devez vous faire recenser en mairie.

Cette démarche est obligatoire et doit être réalisée dans les trois mois qui suivent la date anniversaire. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation parfois indispensable (inscription aux examens, passage du permis de conduire...). Les jeunes gens (filles et garçons) concernés doivent se présenter en mairie, service de l'état civil, muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents.

Le service état-civil vous accueille du lundi au vendredi de 8 h 45 à 11 h 45 et de 14 h 15 à 17 h 15 ainsi que le samedi matin

Avec la Poste

ENVOYEZ LE CIEL GRETZOIS !

Après le succès de la



série consacrée au patrimoine bâti de la commune, un nouveau prêt à poster est en vente, depuis le mois de novembre, au bureau de poste de Gretz.

Édité dans le cadre d'un partenariat entre la commune et La Poste ce visuel est dédié à l'astronomie et au ciel Gretzois. Une bien jolie façon de donner de ses nouvelles...

« Agir ensemble pour Gretz,
rassemblement des forces de Gauche »

Sans mesquinerie ni esprit de chapelle, il est nécessaire par simple honnêteté de compléter les informations parues dans l'Écoute Gretzoise : Ce sont les conseiller(e)s de l'opposition qui ont proposé l'extension des bons culturels et sportifs accordés par la mairie aux lycéens et demandeurs d'emploi de moins de 18 ans. L'ensemble des conseiller(e)s municipaux l'ont voté, nous les en remercions.

Précision :

Si la demande d'étendre le bénéfice des bons culturels et sportifs aux lycéens a été formulée par les membres du groupe *Agir ensemble pour Gretz*, la proposition de les attribuer à l'ensemble des Gretzois de moins de 18 ans ne percevant pas de salaire émane quant à elle du groupe *Union gretzoise*. En effet, il a semblé souhaitable aux élus de la majorité de faire profiter de ce dispositif tous les Gretzois de cette tranche d'âge et notamment les jeunes demandeurs d'emploi qu'il paraissait tout à fait inopportun d'exclure.

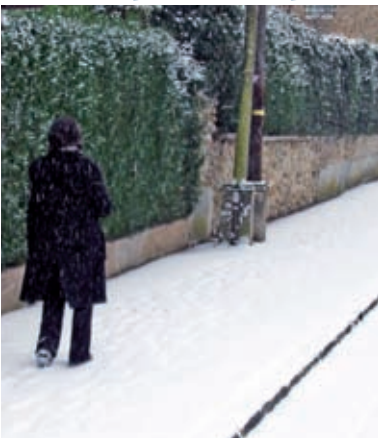
Après Noël... LA COLLECTE DES SAPINS



Pour tous ceux qui n'ont pas eu le loisir de participer à la très conviviale « Fête du sapin » organisée par l'Amicale du personnel de la commune et qui s'interrogent sur le devenir de leur arbre de Noël, sachez que votre sapin ne sera pas collecté avec les ordures ménagères.

Pour vous en débarrasser, vous devrez attendre le prochain ramassage des objets encombrants prévu le vendredi 5 février ou bien l'apporter à la déchetterie.

Déneigement QUI FAIT QUOI ?



Si le déneigement des axes routiers et de l'accès aux bâtiments publics relève de la compétence des collectivités locales, celui des trottoirs doit être réalisé par les riverains (propriétaires ou locataires). Attention, si ce déblaiement n'est pas effectué, vous pourriez voir votre responsabilité engagée en cas d'accident devant votre porte !

Affaires scolaires TARIFS 2010

Dans sa séance du 17 novembre 2009, le Conseil municipal a fixé les tarifs 2010 des services périscolaires :

- Accueil périscolaire du matin : 1,55 euros
- Accueil périscolaire du soir : 2,70 euros
- Restauration scolaire : 3,20 euros par repas
- Étude surveillée : 1,75 euros

En ce qui concerne l'accueil de loisirs sans hébergement, le Conseil municipal a adopté une grille tarifaire prenant en compte les revenus et la composition de la famille.

PENSEZ AUX INSCRIPTIONS

Les parents des enfants nés en 2007 ainsi que ceux dont les enfants entreront à l'école élémentaire en septembre prochain (à l'exception des écoliers inscrits à l'école maternelle Leclerc pour lesquels cette formalité est automatique) sont invités à se présenter avant le **vendredi 30 avril 2010** au service des affaires scolaires afin de remplir un dossier d'inscription pour la rentrée 2010/2011.

Se munir des documents suivants :

- livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant ;
- carnet de santé ;
- justificatif de domicile de moins de 3 mois ou attestation d'hébergement ;
- numéro d'allocataire de la Caisse d'allocations familiales ;
- nom et coordonnées de l'employeur.

Un certificat de préinscription vous sera délivré. Il vous permettra de finaliser l'inscription de votre enfant en prenant rendez-vous avec la direction de l'établissement scolaire qui vous aura été indiqué.

NOTEZ LES VACANCES !

Hiver	du samedi 20 février 2010 au lundi 8 mars 2010
Printemps	du samedi 17 avril 2010 au lundi 3 mai 2010
Été	Du vendredi 2 juillet 2010 au jeudi 2 septembre 2010
Rentrée scolaire	Le jeudi 2 septembre 2010
Toussaint	Du samedi 13 octobre 2010 au jeudi 4 novembre 2010
Noël	Du samedi 18 décembre 2010 au lundi 3 janvier 2011

Calendrier valable pour la zone C. Le départ en vacances a lieu après la classe et la reprise des cours le matin des jours indiqués. Lorsque les vacances débutent un samedi, le départ a lieu le vendredi après la classe pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là.



ÉTAT CIVIL

Mariages

SEPTEMBRE

Clément BLANCHET et Cathy DENIS
Rui SIMÃO et Delphine LUDWICZAK

OCTOBRE

Jérôme KRAMP et Heba GHOUIL

NOVEMBRE

Dounia SHAKI et Loutfi ZANOUN

DÉCEMBRE

Alain NANKO NJIKAM et Armelle FANTCHOP JIPGANJ

Naissances

SEPTEMBRE

Margaux CAVANAC – Andréa DUVAL – Côme LEMESLE
Galahad RAVEZ

OCTOBRE

Marwann ABNOUN – Xavier BAPTISTO – François-Joseph BRUN
Chahida CISSOKHO – SANNI – Louis DUGUET
Giovanni GIORGIO – Yonis HAMDI – Terry MATHIAS
Julien MENDY – Ayrton ROBIN

NOVEMBRE

Gabriel ALVES DOS SANTOS – Aymron BARAST – Alix LATAXE
Anorge MANNAR ANTONY – Valentin PISCAGLIA
Nicolas SOUSA – Léo BRIGAND – Laura COELHO

DÉCEMBRE

Amine BEN ABDESSELEM – Eva DE CAMPOS – DESMIDT
Corentin LETORT – Rayane RAHMANI – Kellian GRIPPON
Nathan SYLLA – Andréa DA COSTA – Joaquim MENDY
Brenda CARON – Justin ARULDASS – Maxence BALLONAD
Fanta TRAORE – Noah HOAREAU – Amélie SEBBAN
Yumi CHILUBA – GAILLARD

Décès

SEPTEMBRE

Wabiwa KYALUMBA épouse BLISTEIN
Casimir KYALUMBA KINGILIZO – Raymonde DECOMBE veuve
STREMLER – Annie BUYSE épouse LECOINTE

OCTOBRE

Claire LELONG – Micheline LEBLANC veuve LOURDIN
Joëlle LAUREÇON – Jean-François GÉRARD

NOVEMBRE

Henriette MARIE veuve PONOT

DÉCEMBRE

Madeleine BERTRAND épouse PARROT
Mario FERNANDES CORREIA
Thérèse TEXIER épouse VENACTER

Cette rubrique recense les actes enregistrés du 16 septembre
au 31 décembre 2009.

Restaurant **LES CHARRETIERS**

Repas d'affaires

*Dans un cadre chaleureux, venez déguster
une cuisine de marché au goût du jour...*

20, rue de Paris
77220 Gretz-Armainvilliers

RÉSERVATION AU
01 64 42 62 47

AGENCE SANTACREU



TRANSACTION - GESTION - LOCATION

01 64 07 03 36

www.agence-santacreu.com

25, rue de Paris • 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

E-mail : infos@agence-santacreu.com

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE

Constructions - Rénovations - Transformations
Tous corps d'état

S.A.R.L. BORLIDO



5, av. des Violettes - 77220 Gretz-Armainvilliers

Tél. 01 64 25 30 35 - Fax 01 64 42 08 67

FR 36 393 692 744 00012 - APE 452 B

DUVAL TERRASSEMENT • TRAVAUX PUBLICS • V.R.D. MATÉRIAUX

- TERRASSEMENT
- TRAVAUX PUBLICS
- V.R.D. MATÉRIAUX

51, rue Eiffel - ZAC Eiffel

77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Tél. 01 64 07 03 61

Fax : 01 64 07 15 22

Pour toutes vos insertions publicitaires, contactez

L'Agence de Communication des Collectivités Locales d'Ile-de-France



Conseil • Marketing • Publicité

Cynthia Birman : 06 69 51 36 55

Les Espaces Multi-Services

56 Boulevard de Courcenis • Chassigny Beaubourg • 77435 Mame la Vallée cedex 2
Tél. : 01 64 62 26 00 • Fax : 01 64 62 26 49



INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires



**Votre spécialiste
Produits Frais
à prix Mousquetaires**



**Gagnez des €uros grâce à la carte
de fidélité valable dans tous les Intermarché**

Lundi au Jeudi	9^H00 - 19^H20	sans interruption
Vendredi	9^H00 - 19^H40	sans interruption
Samedi	9^H00 - 19^H20	sans interruption
Dimanche	9^H00 - 12^H20	

25, boulevard Victor Hugo - GRETZ-ARMAINVILLIERS



**TÉL : 01 64 07 32 19
FAX : 01 64 07 18 28**